



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 13251

Texte de la question

M. Georges Colombier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes formulées par les jeunes agriculteurs de l'Isère, concernant les prêts bonifiés. En effet, une part importante des demandes de prêts bonifiés à l'installation reste en attente en l'absence de crédits suffisants. Cette situation est fort préjudiciable pour les jeunes exploitants, qui ne peuvent démarrer leur activité, ou se retrouvent rapidement dans l'incapacité d'honorer les factures des investissements engagés. Ce contexte se traduit dans le monde rural par une désaffection de nos jeunes pour les métiers agricoles et, pour les jeunes agriculteurs, par une perte de confiance du soutien de l'État. Á l'heure où de plus en plus d'exploitations risquent de disparaître en raison de la pyramide des âges, il semble nécessaire d'envoyer aux jeunes générations un signal fort en faveur de l'installation ou de la reprise d'exploitation agricole. Il lui demande alors de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées pour rétablir le financement de ces prêts bonifiés, et ainsi aider l'installation des jeunes entrepreneurs agricoles.

Texte de la réponse

La hausse des taux bancaires a entraîné l'augmentation mécanique du coût de chaque prêt pour l'État et a accéléré la consommation des crédits budgétaires qui leur étaient réservés. Ainsi, dans certains départements, une consommation des premières enveloppes plus rapide que l'an dernier a pu provoquer une interruption de la distribution des prêts. Des abondements successifs de l'enveloppe ont permis de remédier au fur et à mesure à ces situations de tensions. Devant ces problèmes, l'État a en effet fait un effort particulier. Des redéploiements budgétaires ont permis la délégation d'enveloppes supplémentaires en décembre 2007. Ces dernières délégations ont porté à plus de 81 millions d'euros les financements nationaux affectés aux prêts installations alors qu'ils ne dépassaient pas 60 millions pour l'année 2006. En tenant compte des crédits européens, près de 131 millions d'euros ont été attribués aux dossiers MTS-JA pour l'année 2007. En 2006, l'ensemble des financements nationaux et européens attribués à ces mêmes prêts a été limité à 105 millions d'euros. Parmi ces financements, la région Rhône-Alpes bénéficie d'une enveloppe de 5 907 672 euros au titre de l'année 2007, dont 1 850 000 euros ont été attribués dans le cadre des dernières délégations de décembre 2007. L'État a donc fait un effort considérable en faveur de l'installation en 2007. Il serait de plus inapproprié d'évoquer un désengagement de l'État puisque les déficits observés dans certains départements ne proviennent en aucun cas d'une réduction des crédits mais bien d'une forte augmentation des besoins. En 2007, plus de 350 millions d'euros auront globalement été consacrés à la transmission des exploitations agricoles à partir des crédits nationaux et européens. Pour 2008, une évolution du dispositif est à l'étude, afin notamment d'éviter la création de « files d'attente » des demandes de prêts, et par là, de limiter les délais entre le dépôt de la demande de prêt et la décision rendue par l'administration. La loi de finances pour l'année 2008 prévoit une enveloppe avant gel de 68,5 millions d'euros pour le financement des prêts à l'installation, en progression de 7,15 % par rapport à l'enveloppe 2007.

Données clés

Auteur : [M. Georges Colombier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13251

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7919

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 761